

Décision du Président
Marché à procédure adaptée relatif à la location et l'entretien de
vêtements haute visibilité - EPT 2424
Titulaire : INITIAL

2024 – D – n° 212

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

VU l'arrêté N° 2024-A-688 du 22 octobre 2024 portant délégation temporaire du Président à
Mr ROUSSEL DEVAUX, Directeur Général des Services,

CONSIDERANT les termes du marché à procédure adaptée concernant la location et l'entretien de
vêtements haute visibilité à passer avec la société INITIAL sise 1 rue du Port – ZI Le Clos Saint Louis
à DAMMARIE LES LYS (77190),

D E C I D E

Article 1 : De signer le marché à procédure adaptée sans minimum et avec un montant maximum
annuel de 50.000 € HT relatif à la location e l'entretien de vêtements haute visibilité.

Article 2 : Le marché débutera à compter du 2 novembre 2024 pour une durée de 12 mois. Il pourra
être reconduit 3 fois, la reconduction étant tacite

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de
Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial
ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du
Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou
de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement
public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de
Melun.

Champigny sur Marne, le 28 OCT. 2024

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



François ROUSSEL-DEVAUX
La présente délibération publiée le 28 OCT. 2024
Est exécutoire à la date du
En application des articles L.5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20241028-D2024-212-AR
Date de télétransmission : 28/10/2024
Date de réception préfecture : 28/10/2024